



Gestion des finances personnelles

Si l'ouverture d'un compte bancaire canadien est une démarche relativement simple, le défi, lorsque vous arrivez dans un nouveau pays, est plutôt de bien comprendre le fonctionnement du système et de connaître vos différentes options.

Carte de débit

La carte de débit est associée au compte bancaire et elle permet de payer immédiatement à même le compte. Des frais d'utilisation sont habituellement facturés à chaque transaction ou selon le forfait auquel vous êtes inscrit à votre banque. La carte de débit permet également de retirer directement de l'argent liquide de votre compte et d'y en déposer. Des frais additionnels sont chargés lors de l'utilisation du guichet automatique d'un autre établissement.

Carte de crédit

Contrairement à la carte de débit, qui ne permet généralement pas de découvert, la carte de crédit permet de faire des achats sans avoir les fonds à votre disposition. Certaines transactions requièrent une carte de crédit, par exemple, les achats en ligne, la location d'une voiture ou la réservation d'une chambre d'hôtel. Elle contribue également à la construction de votre cote de crédit. Une bonne cote de crédit permet d'accéder plus facilement à des prêts à des taux d'intérêt plus avantageux. Contrairement à d'autres cartes (exemple : la carte bleue en France), le paiement n'est pas automatique. Un relevé de compte est envoyé mensuellement et un paiement minimum doit être fait dans les délais prescrits. Des intérêts, souvent élevés, s'appliquent à tout solde restant. Il est donc conseillé de payer le solde total. Des frais additionnels sont aussi appliqués lorsque le solde dépasse la limite de crédit établie.

Emprunts

Prêt hypothécaire, financement automobile, marge de crédit, prêt aux étudiants... il existe presque autant de façons d'emprunter que de raisons de dépenser. L'emprunt est utile puisqu'il permet de réaliser de plus gros projets, sans avoir les fonds nécessaires immédiatement. Par contre, en contractant un prêt, en plus de la somme totale empruntée, vous devrez rembourser les intérêts et divers frais applicables selon la situation. Comme les taux d'intérêt varient énormément selon les institutions et le type de prêt, il est important de se renseigner sur les différentes options s'offrant à vous auprès d'un conseiller professionnel. Il est recommandé de rembourser ses emprunts selon l'entente prise avec votre institution puisque des retards ou un manquement pourraient entacher votre dossier de crédit et ainsi nuire à vos futurs projets.

Épargne et placements

Que ce soit pour vous préparer aux imprévus ou pour réaliser un projet spécifique, les raisons d'épargner de l'argent sont nombreuses, tout comme les façons d'investir pour le faire fructifier. Il existe de nombreux choix de placements : comptes d'épargne, titres à revenu fixe, actions en bourse, obligations d'épargne, fonds communs de placement ou négociés en bourse, etc. Plusieurs options comportent un certain risque, il est donc recommandé de vous informer et de faire appel aux services d'un conseiller professionnel.

Voici des types de régimes pour les placements, sur lesquels vous pouvez vous renseigner :

- Un régime enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Cette option offre certains avantages fiscaux comme la déduction du revenu imposable ou le report de l'impôt sur les revenus de placement. Ils sont également soumis à des conditions d'admissibilité et d'utilisation telles que l'âge pour participer,

une limite de cotisation, et des modalités de retrait. Ils sont souvent utilisés pour les investissements à moyen et à long terme.

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI);
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE).
- Un compte non enregistré dont les conditions d'admissibilité et d'utilisation sont souvent plus flexibles, mais qui n'offre aucun avantage fiscal et dont les revenus de placement sont imposables. Cette option est souvent utilisée pour les investissements à court et à moyen terme.